

COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2017

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-sept, le HUIT MARS, à dix-huit heures,
en exercice..... 18	Le BUREAU COMMUNAUTAIRE de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 2 Mars 2017 et par affichage du 2 Mars 2017, s'est réuni au 59 avenue de l'Europe à DOMONT, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.

Étaient présents :

Luc STREHAIANO
Christian LAGIER
Alain LORAND
Véronique RIBOUT
Daniel FARGEOT
Alain BOURGEOIS
Patrick FLOQUET
Claude ROBERT
Odette LOZAÏC
Michèle BERTHY
Christian RENAULT
Jean-François AYROLE

Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency,
1^{er} Vice-Président délégué et Maire de Piscop,
3^{ème} Vice-Président et Maire Saint-Brice-sous-Forêt,
5^{ème} Vice-Présidente et Maire de Moisselles,
6^{ème} Vice-Président et Maire d'Andilly,
7^{ème} Vice-Président et Maire d'Ezanville,
8^{ème} Vice-Président et Maire de Montmagny,
9^{ème} Vice-Président et Maire de Bouffémont
11^{ème} Vice-Présidente et Maire d'Attainville,
12^{ème} Vice-Présidente et Maire de Montmorency
14^{ème} Vice-Président et Maire de Margency,
Conseiller Communautaire délégué et Maire-Adjoint de Domont,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Alain GOUJON, 13^{ème} Vice-Président et Maire de Montlignon | procuration à Luc STREHAIANO
Philippe SUEUR, Conseiller Communautaire délégué et Maire d'Enghien-les-Bains, | procuration à Daniel FARGEOT

Absents excusés :

Jacqueline EUSTACHE-BRINIO | 2^{ème} Vice-Présidente et Maire de Saint-Gratien,
Joël BOUTIER | 4^{ème} Vice-Président et Maire de Groslay,
Muriel SCOLAN | 10^{ème} Vice-Présidente et Maire de Deuil-La Barre
Jean-Pierre ENJALBERT | 15^{ème} Vice-Président et Maire de Saint-Prix,

Secrétaire de séance : M. Jean-François AYROLE

Le Président procède à l'appel des membres du Bureau et après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare la séance du Bureau Communautaire ouverte.

La séance est ouverte à 18 heures 00.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2017

Le Président rappelle que l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales précise que « les délibérations sont inscrites par ordre de date et sont signées par tous les membres présents à la séance suivante ».

La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations. Les séances publiques du Bureau Communautaire donnent lieu à l'établissement du procès-verbal sous forme synthétique.

Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du Bureau Communautaire qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption en séance de Bureau Communautaire.

Les membres du bureau communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, sur proposition du Président, et à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 22 Février 2017.

PREVENTION – SECURITE

2 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR LE SOUTIEN A L'EXECUTION DE PEINES DE TRAVAIL D'INTERET GENERAL (TIG) POUR L'ANNEE 2016

Le Président rappelle que dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Intercommunal (CLSPDI) et plus spécifiquement au sein du groupe de travail thématique « prévention de la délinquance et de la récidive », la communauté d'agglomération a affirmé sa volonté d'agir en faveur de la prévention de la récidive notamment en développant les mesures alternatives à l'incarcération.

A cet effet, la Communauté d'Agglomération a développé un partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise (SPIP 95) pour l'accueil de TIG majeurs mais également avec la Direction Territoriale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ) pour celui de TIG mineurs.

Depuis 2008, l'offre de postes de Travail d'Intérêt Général (TIG) majeurs et mineurs a été renforcée, puisque 18 postes sont aujourd'hui ouverts au sein des services municipaux des communes de l'agglomération.

Le Conseil Départemental du Val d'Oise a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2005 un dispositif de soutien aux communes et aux EPCI accueillant des condamnés à une peine de Travail d'Intérêt Général (TIG).

Cette participation prend la forme d'un forfait de trois euros par heure de TIG réellement effectuée dans la collectivité concernée, sur la base du recensement effectué par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Pour l'année 2016, 6 personnes condamnées nous ont été présentées par le SPIP 95 et ont effectué une peine de TIG pour un total de 487,5 heures :

- ✓ la commune de Deuil-La Barre a accueilli 1 personne, 90 heures ont été exécutées.
- ✓ la commune de Saint-Gratien a accueilli 2 personnes, 228,5 heures ont été exécutées,
- ✓ la commune de Soisy-sous-Montmorency a accueilli 3 personnes, 169 heures ont été exécutées.

La Communauté d'agglomération Plaine Vallée est donc fondée à solliciter l'attribution d'une subvention de 1 462,50€ auprès du Conseil Départemental.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-6,

VU la délibération du Conseil Départemental du Val d'Oise du 22 octobre 2004 relative au soutien à l'exécution des peines de Travail d'Intérêt Général (TIG),



H

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du Préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°DL2016-02-17_4 du conseil de communauté de PLAINE VALLEE portant délégation de pouvoirs au bureau communautaire,

CONSIDERANT que trois villes membres de Plaine Vallée ont assuré en 2016 l'accueil dans leurs services de 6 personnes pour un total de 487,5 heures effectuées,

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération est éligible au dispositif de soutien départemental,

Monsieur le Président, rapporteur, entendu dans son exposé,

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, une subvention d'un montant de 1 462,50 euros au titre du soutien à l'exécution des peines de Travail d'Intérêt Général (TIG) pour l'année 2016,
- AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette demande.

EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

3 – ESPACE NAUTIQUE DE L'AGGLOMERATION « MAURICE GIGOI » SITUE A EZANVILLE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE Yann.Arthus.BERTRAND – LES CAMELIAS A VILLAINES-SOUS-BOIS

Monsieur LAGIER expose que le syndicat mixte pour l'étude, la création et la gestion d'un équipement nautique (SMECGEN) ayant été dissous au 1^{er} janvier 2017, la gestion de la piscine Maurice GIGOI a été entièrement reprise par la communauté d'agglomération.

L'enseignement aquatique continue d'être assuré par le personnel qualifié de la piscine pour accueillir les enfants des établissements scolaires maternelles et primaires du territoire.

La commune de VILLAINES-SOUS-BOIS, anciennement adhérente du SMECGEN, bénéficiait jusqu'à présent de créneaux scolaires pour l'accueil des élèves de l'école Yann.Arthus. BERTRAND - LES CAMELIAS.

Pour ne pas interrompre le cursus d'enseignement de la natation scolaire, il est nécessaire de fixer par convention les modalités techniques et financières d'accueil des élèves de deux classes pour le second trimestre 2017.

La commune s'acquittera d'un forfait pour la vacation piscine de 1904.00 € et d'un forfait pour la vacation transport de 1 188.00 €.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté A16-472-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 20 décembre 2016 portant dissolution et liquidation du syndicat mixte pour l'étude, la création, et la gestion d'un équipement nautique (SMECGEN) à compter du 1^{er} janvier 2017,

CONSIDERANT la reprise totale de la gestion de l'espace nautique intercommunal d'EZANVILLE par la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre le programme de l'enseignement aquatique pour les enfants de deux classes de la commune de Villaines- sous- bois et éviter d'interrompre le cursus en pleine année scolaire,

CONSIDERANT le projet de convention à intervenir fixant les conditions techniques et financières d'accueil de l'établissement scolaire Yann.Arthus. BERTRAND - LES CAMELIAS ;

Monsieur LAGIER entendu dans son exposé ;

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes du projet de convention d'accueil de l'école Yann Arthus BERTRAND - LES CAMELIAS à VILLAINES-SOUS-BOIS pour 10 séances au sein de la piscine Maurice GIGOI à Ezanville.

ARTICLE 2 : AUTORISE le président à signer ladite convention avec la commune de VILLAINES SOUS-BOIS.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse.

PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 18 H 20



Le Secrétaire de Séance,

Jean-François AYROLE



Le Président,

Luc STREHAIANO